



Wierde, mai 2017.

Cher responsable de club,
Cher Administrateur,

En votre qualité d'Administrateur bénévole, vous vous dépensez probablement sans compter, menez des actions et prenez des décisions dans l'intérêt de votre club et de vos affiliés.

Savez-vous qu'en tant qu'Administrateur, vous pourriez devoir répondre de vos actions envers votre asbl ou envers des tiers et pour lesquelles votre responsabilité personnelle peut être engagée.

Dans ce cadre et grâce au partenariat entre l'AFT et Ethias, les clubs constitués en asbl peuvent accéder à une assurance RC Administrateurs simple, efficace et à tarif préférentiel.

En cas d'intérêt suffisant de la part des clubs, un contrat-cadre pourrait être signé entre Ethias et l'AFT permettant d'assurer les Administrateurs bénévoles des clubs AFT en responsabilité civile, défense civile et dépense pénale.

Veillez trouver en annexe toutes les informations utiles.

Vous pouvez également consulter l'onglet « documents » dans l'espace « clubs » de notre site Internet www.aftnet.be .

Si vous êtes intéressé par cette action, veuillez simplement marquer votre intérêt **avant le 15 juin 2017** par mail à l'adresse : samuel.deflandre@aftnet.be .

Nous reviendrons ensuite vers vous pour en assurer le suivi.

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 081/55.41.77

Merci pour votre attention.

Sincères salutations sportives.

[Tapez ici]
